

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Le concours de photographie est de retour en 2008 pour une 19^e édition.

En plus des multiples prix totalisant environ 1 500 \$, les participants, dont les photos auront été sélectionnées se mériteront un agrandissement 8 x 10 du cliché soumis.

C'est toujours grâce à l'appui de nos précieux commanditaires que les médecins vétérinaires, leur famille, leurs employé(e)s ainsi que tous les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire peuvent participer en grand nombre à ce 19^e concours de photographie!

CATÉGORIES :

1. Le travail au quotidien du médecin vétérinaire

Un médecin vétérinaire en action avec ou sans animaux. N'oubliez pas d'identifier le médecin vétérinaire apparaissant sur la photographie.

2. L'animal dans toute sa splendeur

Un animal, peu importe la catégorie, de l'insecte à l'éléphant, sans humain.

3. L'importance des animaux dans notre vie

Un animal, peu importe la catégorie (papillon, lapin, cochon, chien...) en compagnie d'un être humain.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Une seule photo par catégorie sera acceptée par participant.
2. Toutes les photos devront parvenir au bureau de l'Ordre, à l'attention de madame Lyne Richer, ou par courriel à omvq@omvq.qc.ca **AU PLUS TARD LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2008.**
3. Vous devez soumettre une photo dans chacune des trois catégories mentionnées. Toutes les photos ainsi que les négatifs, dans le cas d'une photo 35mm, seront retournés intacts à leur auteur accompagnés d'une copie agrandie du cliché.
4. Les finalistes seront avisés par téléphone des résultats, peu avant la tenue du congrès.
5. Une copie de toutes les photos soumises restera la propriété de l'Ordre. Tous les participants, en s'inscrivant, accordent à l'Ordre un droit d'utilisation des photos à des fins non commerciales. Tous les crédits d'auteur seront alors accordés.

Directives pour les photographies 35mm

1. Les photos pourront être soumises en n'importe quel format, mais devront être accompagnées de leur négatif.
2. Elles ne devront porter aucune marque d'identification ou de signature. Au dos, les auteurs devront indiquer :
 - la catégorie choisie;
 - le titre donné à la photo;

- si besoin est, le nom du médecin vétérinaire ou de l'animal sur la photo;
- leurs coordonnées (nom, adresse, téléphone);
- il est important, pour la qualité du travail, de ne pas couper les négatifs.

Directives pour les photographies numériques

1. Pour permettre de faire des agrandissements 8 X 10 pouces de qualité, les photos doivent être prises à haute résolution avec une caméra d'au moins 4 megapixels et plus (voir section Grand Prix).
2. L'auteur, lorsqu'il envoie ses clichés par courrier électronique, devra indiquer dans le corps du texte les informations suivantes correspondant à chacun des fichiers attachés qu'il soumet :
 - la catégorie choisie;
 - le titre donné à la photo;
 - si besoin est, le nom du médecin vétérinaire ou de l'animal sur la photo;
 - les coordonnées du participant (nom, adresse, téléphone).

JUGEMENT ET EXPOSITION

Le jury sera composé de personnes représentant les commanditaires et l'Ordre. Les critères suivants guideront leurs choix pour déterminer les photographies gagnantes :

- qualité technique : 25 %
- originalité : 25 %
- respect du thème associé à la catégorie : 25 %
- justesse du titre : 25 %

Toutes les photos reçues seront exposées durant le prochain congrès annuel de l'Ordre qui aura lieu à l'Hôtel des Seigneurs, du 13 au 15 novembre prochain. Les prix seront décernés au cours d'une cérémonie spéciale au Salon des Exposants, le samedi après-midi. Le jury se réserve le droit d'effectuer une présélection avant le jugement.

PRIX

Pour chacune des trois catégories, un prix de 100 \$ sera remis pour la meilleure photo. De plus, la deuxième ainsi que la troisième place, pour chacune des catégories, recevront respectivement un prix en argent de 75 \$ et 50 \$.

Le jury se réserve le droit de décerner des mentions spéciales (25 \$) dans l'une ou l'autre des catégories ou de modifier, si nécessaire, la répartition des prix selon le nombre de photos soumises dans chacune des catégories.

Un prix spécial de 50 \$ « PRIX MERIAL » sera accordé à la photo illustrant le mieux le thème du Congrès 2008, portant sur les services d'urgence. De plus, un autre prix de 50 \$ sera accordé à l'auteur de la photographie préférée des congressistes « PRIX DU PUBLIC LA PERSONNELLE ».

GRAND PRIX BAYER

L'auteur(e) de la meilleure photo, toutes catégories confondues, recevra à son choix :

- un transfert sur toile luxueusement encadré de sa photo primée, une valeur d'environ 300 \$

ou

- un certificat-cadeau de 300 \$ valable à l'un des 17 spas relais santé certifiés au Québec.

Si le Grand Prix Bayer est attribué à une photo numérique dont la résolution n'est pas assez élevée pour permettre un agrandissement de qualité, l'auteur recevra alors automatiquement le certificat-cadeau.

HÂTEZ-VOUS DE PARTICIPER!

Informations : Mme Lyne Richer 1-800-267-1427, poste 201

- 30 -